

*Résolu*, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 29 avril 1878.

PRIÈRES.

2 heures p.m.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Bordon*, la pétition de *David Bertans* et autres, porteurs de polices de la Compagnie d'Assurance mutuelle sur la vie du *Connecticut*.

Sur motion de M. *Ross* (*Middlesex*), secondé par M. *Oliver*,

*Résolu*, que cette Chambre concourt dans les quatrième et cinquième rapports du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour réparation des brises-lames du bas du fleuve *St. Laurent*, province de *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames dans la province du *Nouveau-Brunswick*, pour être distribuée comme suit :—Havre de *St. Jean* \$16,000; *Rivière-Noire*, comté de *St. Jean*, \$4,500; *Grande Anse*, comté de *Gloucester*, \$2,000; brise-lames de *Shippegan*, comté de *Gloucester*, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames dans la province de la *Nouvelle-Écosse*, pour être distribuée comme suit :—*Rivière Annapolis*, comté d'*Annapolis*, \$1,500; *Mordon*, comté de *King*, \$1,000; *Ragged-Pond*, \$2,000; *Baie des Vaches*, *Cap Breton*, \$1,000; *Bayfield*, \$5,000; *Baie de Scott*, \$3,000; *Crique Canada*, \$3,000; *Puddingpan*, \$6,000; *Arichat-Ouest*, \$6,000; *Somerville*, \$5,000; *Hampton*, \$3,000; *Anse de Dulap*, \$2,000; réparations en général, provinces maritimes, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames de la Province de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour être distribuée comme suit : *Baie Colville*, *Souris*, \$20,000; Brise-lames de *Malpèque*, 3,500; *New-London*, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage pour être distribuée comme suit : dragueur, \$10,000; Dragage, \$100,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des divers travaux pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, pour l'année finissant le 30 juin 1879.